

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00052 Numéro SIREN : 415 196 765 Nom ou dénomination : 7 CONCEPT

Ce dépôt a été enregistré le 20/01/2022 sous le numéro de dépôt 1525

2050 - Bilan Actif

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 7 CONCEPT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		
Adresse de l'entreprise 8 quai de Bir Hakeim 94410 SAINT MAURICE		Durée de l'exercice précédent* 12		
Numéro SIRET* 4 1 5 1 9 6 7 6 5 0 0 0 5 1		Néant ☐ *		
		Exercice N clos le, 31/12/2020		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
			Net 3	
Capital souscrit non appelé (I) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC	
		Frais de développement * CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	2 358 2 043 314
		Fonds commercial (1) AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	
		Constructions AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	214 749 183 863 30 886
		Immobilisations en cours AV	AW	
		Avances et acomptes AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT	
		Autres participations CU	CV	
		Créances rattachées à des participations BB	BC	
		Autres titres immobilisés BD	BE	
		Prêts BF	BG	
		Autres immobilisations financières* BH	BI	61 968 61 968
	TOTAL (II) BJ		BK	279 075 185 907 93 168
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	
		En cours de production de biens BN	BO	
		En cours de production de services BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis BR	BS	
		Marchandises BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	297 067 62 705 234 361
		Autres créances (3) BZ	CA	19 460 19 460
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE	
Disponibilités CF		CG	730 955 730 955	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	39 290 39 290	
	TOTAL (III) CJ	CK	1 086 773 62 705 1 024 068	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
	Primes de remboursement des obligations (V) CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	1A	1 365 849 248 612 1 117 236	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	(3) Part à plus d'un an	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	Créances :	

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2050

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 7 CONCEPT		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 30 000)	DA	30 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	3 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	327 217		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	193 978		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)			DL	554 195
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	28 991		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	16		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	286 475		
	Dettes fiscales et sociales	DY	201 579		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	45 979		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)			EC	563 041	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 117 236	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	547 364			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 7 CONCEPT						Néant ☐ *		
						Exercice N		
						France	Exportations et livraisons intracommunautaires	
						Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	1 792 750	FH		FI	1 792 750	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 792 750	FK		FL	1 792 750	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	31 536	
	Autres produits (1) (11)					FQ	2	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 824 289
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	674 106	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	30 580	
	Salaires et traitements*					FY	588 863	
	Charges sociales (10)					FZ	254 940	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	7 675
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	10	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 556 176
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	268 113	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	248	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	248	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(248)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	267 864	

(RENOVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2021

Désignation de l'entreprise SAS 7 CONCEPT		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	3 08	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	3 600	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	3 908	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	492	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	105	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	598	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	3 310	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	77 197	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 828 197	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 634 219	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	193 978	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	45 380
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	AI	31 536	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9	
Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Pénalités, amendes fiscales et pénales		107		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		385		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		105		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion			308	
Produits des cessions d'éléments d'actif			3 600	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAS 7 CONCEPT

☐ Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 8 avec les données saisies ci-dessous

☐ Cocher la case si vous souhaitez l'affectation des charges et produits antérieurs par nature

Si la case est cochée, le montant de la colonne "JA" sera ajouté à la rubrique de la liasse fiscale.

Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la liasse fiscale.

Désignation	672 - 772 A	Montants débiteurs B	Montants créditeurs C	Total A + B - C
CHARGES				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Sous-traitance				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Location, charges locatives				
Personnel extérieur				
Autres achats et charges externes				
Impôts et taxes				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges d'exploitation				
TOTAL				
Intérêts et charges assimilés				
Impôts sur les bénéfices				
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
Production vendue	{ biens services			
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Transferts de charges				
Autres produits d'exploitation				
TOTAL				
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				

Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772

Charges et produits exceptionnels

SAS 7 CONCEPT

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous

☒

Désignation	Montants
DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Pénalités sur marchés	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	107
Dons, libéralités	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	385
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	105
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	598
DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	308
Produits des cessions d'éléments d'actif	3 600
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	
TOTAL	3 908

Cegid Group

2054 - Immobilisations

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SAS 7 CONCEPT** Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				1		2	
						3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	1 650	KE		KF 707
	Terrains		KG		KH		KI
	Constructions		KJ		KK		KL
	Sur sol propre	Dont Composants L9		KM		KN	KO
	Sur sol d'autrui	Dont Composants M1		KP		KQ	KR
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2		KS		KT	KU
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3		KV	46 222	KW	KX
	Autres immobilisations corporelles		KY	4 175	KZ		LA
	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	153 444	LC		LD 11 359
Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
Avances et acomptes		LK		LL		LM	
TOTAL III	LN	203 842	LO		LP	11 359	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
	Autres participations		8U		8V		8W
	Autres titres immobilisés		IP		IR		IS
	Prêts et autres immobilisations financières		IT	61 968	IU		IV
	TOTAL IV	LQ	61 968	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		OG	267 461	OH		OJ 12 066	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
				1		3		4	
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO		D0		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	2 358	IX
	Terrains		IP		LX		LY		LZ
	Constructions		IQ		MA		MB		MC
	Sur sol propre		IR		MD		ME		MF
	Sur sol d'autrui		IS		MG		MH		MI
	Inst. gales, agencets et am. des constructions		IT		MJ		MK		ML
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IU		MM		MN	46 222	MO
	Autres immobilisations corporelles		IV		MP	451	MQ	3 723	MR
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	164 803	MU
Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
TOTAL III	IY		NG	451	NH	214 749	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		M7		OW
	Autres participations		IO		OX		OY		OZ
	Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	61 968	2G
	TOTAL IV	I3		NJ		NK	61 968	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		OK	451	OL	279 075	OM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2054 Bis - Tableau des écarts de réévaluation sur immobilisations amorti

(5 bis)

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES2021
DGFIP N° 2054 bisFormulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2020

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 7 CONCEPT

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2055 - Amortissements

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 7 CONCEPT										Néant ☐ *		
CADRE A												
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	1 650	PF	393	PG		PH	2 043			
Terrains		PI		PJ		PK		PL				
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ				
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU				
Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC				
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	23 817	QE	2 918	QF		QG	26 736			
	Matériel de transport	QH	3 901	QI	167	QJ	345	QK	3 723			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	149 207	QM	4 196	QN		QO	153 403			
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT				
TOTAL III		QU	176 926	QV	7 282	QW	345	QX	183 863			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		QN	178 577	OP	7 675	OQ	345	OR	185 907			
CADRE B												
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel						
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1			
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8			
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5			R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3			S4		
Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1			T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6			U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4			V5		
Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2			W3			
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9			X1			
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8			
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL				NM				NO			
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NV)			NZ			
CADRE C												
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8				
Primes de remboursement des obligations						SP		SR				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2056 - Provisions inscrites au bilan

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS 7 CONCEPT</u>							Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR	
TOTAL I		3Z	TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y		
TOTAL II		5Z	TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C	6D		
		– corporelles	6E	6F	6G	6H		
		– titres mis en équivalence	02	03	04	05		
		– titres de participation	9U	9V	9W	9X		
		– autres immobilisa- tions financières (1) *	06	07	08	09		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
	Sur comptes clients	6T	62 705	6U	6V	6W	62 705	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A			
	TOTAL III		7B	62 705	TY	TZ	UA	62 705
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	62 705	UB	UC	UD	62 705
Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE		UF				
	– financières	UG		UH				
	– exceptionnelles	UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.							10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2057 - Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'ex

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 7 CONCEPT				Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	61 968	UV		UW	61 968				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	75 159		75 159						
	Autres créances clients	UX	221 907		221 907						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constatée)	UO		ZI							
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	19 460		19 460					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR									
	Charges constatées d'avance	VS	39 290		39 290						
	TOTAUX			VT	417 786	VU	355 818	VV	61 968		
RENOIS	(1)	Montant des	VD								
		— Prêts accordés en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	28 991		13 314		15 676				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	286 475		286 475						
Personnel et comptes rattachés		8C	58 183		58 183						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	68 001		68 001						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	12 297		12 297						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	47 351		47 351						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	15 746		15 746						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	16		16						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	45 979		45 979						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	563 041	VZ	547 364		15 676			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	40 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	11 009	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.						

Cegid Group

2058A - Détermination du résultat fiscal

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2021

Désignation de l'entreprise : SAS 7 CONCEPT		Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/12/2020		
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
				WA	193 978	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WB	
	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	17 027	
	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	5 093	
	RA	(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D))		RB		
	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		
	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ		
	Régime d'imposition particulière et impositions différées				XW	107
	Régime d'imposition particulière et impositions différées				XY	
Régime d'imposition particulière et impositions différées				I7	77 197	
Régime d'imposition particulière et impositions différées				K7		
Régime d'imposition particulière et impositions différées				I8		
Régime d'imposition particulière et impositions différées				ZN		
Régime d'imposition particulière et impositions différées				WN		
Régime d'imposition particulière et impositions différées				WO		
Régime d'imposition particulière et impositions différées				XR		
Régime d'imposition particulière et impositions différées				WQ		
Régime d'imposition particulière et impositions différées				YI		
Régime d'imposition particulière et impositions différées				Y3		
TOTAL I				WR	293 402	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *				WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WT		
Régime d'imposition particulière et impositions différées				WU		
Régime d'imposition particulière et impositions différées				WV		
Régime d'imposition particulière et impositions différées				WH		
Régime d'imposition particulière et impositions différées				WP		
Régime d'imposition particulière et impositions différées				WW		
Régime d'imposition particulière et impositions différées				XB		
Régime d'imposition particulière et impositions différées				I6		
Régime d'imposition particulière et impositions différées				WZ		
Régime d'imposition particulière et impositions différées				XA		
Régime d'imposition particulière et impositions différées				ZX		
Régime d'imposition particulière et impositions différées				ZY		
Régime d'imposition particulière et impositions différées				XD		
Régime d'imposition particulière et impositions différées				XF		
Régime d'imposition particulière et impositions différées				XS		
Régime d'imposition particulière et impositions différées				XG		
Régime d'imposition particulière et impositions différées				YI		
Régime d'imposition particulière et impositions différées				YL		
Régime d'imposition particulière et impositions différées				YH		
Régime d'imposition particulière et impositions différées				ZI		
Régime d'imposition particulière et impositions différées				Y2		
TOTAL II				XH		
III. RÉSULTAT FISCAL						
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				XI	293 402	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	293 402	
				XO		

PLAQUETTE ANNUELLE

2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe légale

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 7 CONCEPT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 1 117 237 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 193 978 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Methodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 651	708		2 358
Immobilisations incorporelles	1 651	708		2 358
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	46 222			46 222
- Matériel de transport	4 176		452	3 724
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	153 445	11 359		164 804
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	203 842	11 359	452	214 750
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	61 968			61 968
Immobilisations financières	61 968			61 968
ACTIF IMMOBILISE	267 461	12 067	452	279 076

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	708	11 359		12 067
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	708	11 359		12 067
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		452		452
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		452		452

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 651	393		2 044
Immobilisations incorporelles	1 651	393		2 044
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	23 818	2 918		26 736
- Matériel de transport	3 902	168	346	3 724
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	149 207	4 196		153 403
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	176 927	7 282	346	183 863
ACTIF IMMOBILISE	178 577	7 676	346	185 907

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 417 786 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	61 968		61 968
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	297 067	297 067	
Autres	19 460	19 460	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	39 290	39 290	
Total	417 786	355 818	61 968
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 30 000,00 euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 60,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 563 041 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	28 991	13 314	15 677	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	286 475	286 475		
Dettes fiscales et sociales	201 580	201 580		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	45 996	45 996		
Produits constatés d'avance				
Total	563 041	547 364	15 677	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	40 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	11 009			
(**) Dont envers les associés	16			

Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	223 560
CONGES A PAYER	58 184
Charges sociales s/congés à payer	27 928
ORG.SOC. CHARGES A PAYER	5 413
ETAT AUTRES CH. A PAYER	11 789
Clients - RRR à accorder	16 260
Total	343 134

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	39 290		
Total	39 290		

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

7 CONCEPT
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 30 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 8 QUAI DE BIR-HAKEIM
94410 SAINT MAURICE

415 196 765 RCS CRETEIL

DEUXIEME RESOLUTION ADOPTEE PAR
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2021

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice clos le 31-12-2020, soit 193 978.02 euros, de la façon suivante :

• REPORT A NOUVEAU	43 978.02 euros
• DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	150 000.00 euros

	193 978.02 euros
	=====

Les dividendes seront mis en distribution à compter de ce jour, à raison de 300 euros par action.

Sur le plan fiscal, pour les actionnaires personnes physiques, cette distribution de dividendes sera soumise au prélèvement forfaitaire unique de 30 % (PFU ou "Flat Tax"), sauf option globale pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT

